



Déploiement du dossier comptable

Montreuil, le 02/06/2021

FICHES CTR – CGT Finances Publiques

✉ : cgffinancespubliques.bn@dgifp.finances.gouv.fr | [Suivez-nous sur facebook](https://www.facebook.com/cgtfinancespubliques) ou [twitter](https://twitter.com/cgt_finpub) : @cgt_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) | @cgt_finpub (CGT Finances Publiques)

Rappelons que si la DGFIP doit s'approprier les nouveaux outils numériques et tirer ce qu'il y a de bon dans les possibilités de dématérialisation, ces dynamiques ne doivent pas se faire au détriment de la qualité d'expertise, d'analyse du travail humain, des liens entre agents comme du service rendu à l'utilisateur.

Il faut aussi arrêter d'instrumentaliser les nouveaux outils comme étant une des justifications des suppressions d'emplois et de délocalisation ;

Le dossier comptable numérique comprend au format dématérialisé les pièces justificatives de la paye et les fiches de procédures décrivant notamment les modalités de contrôle, qui sont classées par les CSRH. On peut s'interroger sur le formalisme de ces pièces quand on voit la rédaction des fiches rectificatives de paye. **Pour la CGT Finances Publiques, il ne suffit pas de produire des pièces justificatives, il faut aussi être en capacité de justifier et expliquer le calcul ce que ne permettent pas les structures CSRH.**

A ce titre, la CGT Finances Publiques rappelle son opposition à la création des CSRH.

La création des CSRH (Centres de service des Ressources Humaines) a réduit le nombre de personnels alloués à la mission RH, dégradé les conditions de travail de ces agents et la qualité du service rendu malgré leur conscience professionnelle et leur investissement.

Les CSRH ont très fortement éloigné les services RH des agents dont ils gèrent les payes, les départs en retraite, les congés, etc, c'est-à-dire les actes de gestion pour lesquels un contact proche, humain et rapide est justifié, rassurant et efficace. Et le maintien d'un embryon de service RH local n'y a rien changé, puisqu'il est dépossédé de nombre de ses possibilités d'intervention directe et de soutien technique.

Au même titre que toutes les structures que l'on éloigne du bénéficiaire, le service rendu est dégradé, les erreurs plus difficiles à reprendre, les relations plus tendues et le bénéficiaire dans l'incertitude qu'aucune erreur ou omission n'a été commise.

